



COMITE DEPARTEMENTAL DE LA DROME DE TIR A L'ARC

Entraîneur(e) / Chargé(e) de développement CDI à temps plein

➤ Description de l'offre

La mise en application du projet départemental nécessite la mise à disposition d'un (une) intervenant(e) diplômé(e) basé(e) sur le département drômois pour accompagner les clubs dans leur développement, leur structuration et l'offre de service qu'ils proposent à leurs licenciés. Autonome dans son rôle et son fonctionnement, l'entraîneur(e) / chargé(e) de développement travaillera en collaboration avec les clubs et licenciés du département. Il ou elle aura également pour mission de développer la pratique du tir à l'arc en direction du public extra-fédéral, notamment en milieu scolaire et auprès de tout organisme recevant du public.

➤ L'employeur

Le comité départemental Drôme de tir à l'arc est une association loi 1901 regroupant 13 clubs pour plus de 670 licenciés. Autonome d'un point de vue administratif et financier, organe décentralisé de la FFTA, le comité est le centre ressource des clubs du département. Il met en application la déclinaison du projet fédéral et régional au niveau départemental. Il a ses missions propres.

➤ Le poste

- 1. Accompagner les clubs du département dans leur structuration et développement
 - Toujours en partenariat avec les dirigeants et encadrants de clubs, le/la salarié(e) accompagne les clubs dans leur structuration et dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets de développement
 - Il/elle met en œuvre la stratégie de développement du Comité départemental : pratique des U11, para-tir à l'arc, sport-santé, nouvelles pratiques (run-archery, fit-archery)
 - Il/elle participe au développement des produits présentés par le comité régional en intégrant l'E.T.R (Équipe technique régionale)

- 2. Développer et fidéliser la pratique vers le public fédéral sur le territoire drômois les clubs du département
 - Le/la salarié(e) conçoit, organise et encadre des regroupements jeunes et adultes et stages spécifiques
 - Il/elle accompagne les jeunes archers dans leur projet sportif
 - Il/elle propose des offres de compétitions supplémentaires
 - Il/elle fidélise les licenciés en personnalisant l'approche de la pratique
 - Il/elle développe de nouveaux produits en direction des licenciés (stages été)
- 3. Promouvoir le tir à l'arc auprès du public extra-fédéral sur le territoire drômois
 - Le/la salarié(e) met en œuvre la stratégie de développement du Comité départemental en direction du public extra-fédéral : scolaires, périscolaires, centres aérés, maisons pour tous, collectivités locales, organismes et lieux touristiques (notamment aires d'autoroutes), etc.
- 4. Adapter la pratique du tir à l'arc vers les publics présentant une situation de handicap, instituts médicaux éducatifs
- 5. Décliner et adapter les offres fédérales vers une pratique au niveau départementale
- 6. Réfléchir et mettre en place de nouvelles pratiques de notre sport

➤ **Conditions d'exercice**

- Lieux de travail
 - Déplacements fréquents dans tout le département de la Drôme, puis en accord avec le bureau sur les départements limitrophes si nécessaire
 - Télétravail pour les missions administratives
- Positionnement
 - Rattachement hiérarchique : Président du comité et son bureau
 - Le/la salarié(e) est intégré(e) à titre consultatif dans les commissions en lien avec ses missions, notamment Commission Sportive + réunions de Comité directeur selon les besoins
- Temps de travail
 - 1575 heures annualisées
- Rémunération
 - Gestion dans le cadre de la CCNS, groupe n°4
- Horaires :
 - Planning variable, à élaborer en fonction des interventions avec les clubs (en fonction des heures d'ouvertures des clubs : en soirée, samedi, dimanche ...) : planning prévisionnel établi chaque mois
- Déplacement
 - Déplacements fréquents sur le territoire départemental, déplacements ponctuels sur le territoire régional dans le cadre de l'ETR + suivi compétition archers drômois.

- Prise en charge des frais de déplacements (pour les missions définies) : en cas d'utilisation du véhicule personnel : indemnité kilométrique. Remboursement des frais de péage et de parking uniquement sur présentation de justificatifs sur le département de la Drôme.

➤ **Compétences**

○ **Formation**

- Diplôme d'État (DESJEPS, BEES2, DEJEPS, BEES 1) en tir à l'arc
- Carte professionnelle à jour obligatoire
- Permis B + véhicule

○ **Expérience**

- Souhaitée, mais possibilité d'embauche en formation

○ **Savoirs, savoir-faire, savoir-être**

- Savoirs : connaissance du tir à l'arc, du fonctionnement du milieu associatif sportif et du réseau fédéral, connaissance du territoire départemental
- Savoir-faire : maîtrise de la gestion de projet (conception, mise en œuvre), maîtrise de la démarche d'apprentissage et de perfectionnement en tir à l'arc, encadrement du tir à l'arc en toute sécurité, maîtrise technique dans le domaine de la formation, maîtrise des outils informatiques
- Savoir-être : autonomie, sens de l'organisation, goût du travail collaboratif, capacité à travailler en lien avec des bénévoles

➤ **Adressez vos candidatures (CV et lettre de motivation) à :**

- M Dubois Régis : 07 89 23 85 43
- Mail : cd26-tiralarc@orange.fr